

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 53

N°118

En exercice : 53

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Présents : 43

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 JUILLET 2020

L'AN deux mille vingt, le 20 juillet, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le
, s'est réuni en Mairie à sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaient présents : FRANCLET Karine, ALLAIN Philippe, BAZIZ Yasmina, BIDAL Damien, DANDRIEUX Dominique , DAUVERGNE Véronique, DESIR Sandrine, GODIN Guillaume, GRANVORKA Princesse, HADJI-GAVRIL Michel, LEGENDRE Jerome, LENZI Ling, LESERRE Jose, LOE Patricia, MARTIN Samuel, REMY Marie-pascale, SACK Pierre, SACKHO Kourtoum, MESSEZ Marie-francoise , Adjoints au Maire

ANQUETIL Marie Amelie, BELAIR Katalyne, CHARTIER Lewis, CHIKHDENE Zayen, COHEN-HADRIA Yonel, DA SILVA Solene, DAGUET Anthony, DESCAMPS Christiane, DESCAMPS Alain, EMEL Maryse, FAUCHEUX Gilbert, GILLY Jean Paul, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, GRYNBERG DIAZ Sandrine, HOCINE Massinissa, HOUIS Margaux, KARMAN Jean jacques, KARROUMI Sofienne, LE ROY Franck, NAULEAU Pierre yves, OZHAN Mizgin, SCHROEDER Cédric, VACHER Annie, YAOU Fatima, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : GUERRIEN Marc, NIFEUR Nadege.

Excusés :

Représentés par :

Monsieur Thierry AUGY

Monsieur Pierre SACK

Madame Safia BOUCHA

Monsieur Jean jacques KARMAN

Monsieur Zishan BUTT

Monsieur Yonel COHEN-HADRIA

Madame Soizig NEDELEC

Monsieur Anthony DAGUET

Madame Evelyne YONNET-SALVATOR

Monsieur Yonel COHEN-HADRIA

Madame Zakia BOUZIDI

Madame Karine FRANCLET

Monsieur Miguel MONTEIRO

Madame Ling LENZI

Madame Meriem DERKAOUI

Monsieur Anthony DAGUET

Secrétaire de séance : Sack Pierre

Direction Générale Adjointe Ressources/ Direction des Achats et
Commande Publique/Commande Publique

OBJET : Accord-cadre relatif à la maintenance et au dépannage des groupes froids dans les différents bâtiments communaux pour les années 2021 à 2024.Approbation du projet d'accord-cadre.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L. 2122-22 ;

Vu l'article 4 du guide des procédures adaptées approuvé par le Conseil Municipal approuvé par le Conseil Municipal du 29 juin 2017 ;

Vu les articles L2123-1, L2125-1-1° et R2162-13 du Code de la commande publique;

Vu le projet d'accord-cadre ;

Vu le budget communal ;

Considérant que le marché de maintenance des groupes froids dans les différents bâtiments communaux arrive à échéance le 31 décembre 2020 ;

Considérant qu'il y a lieu pour ce faire d'engager une procédure de mise en concurrence pour assurer la continuité des prestations ;

Adoption à l'unanimité par 51 pour

DELIBERE :

APPROUVE le projet d'accord-cadre à bons de commande relatif la maintenance et au dépannage des groupes froids dans les différents bâtiments communaux pour les années 2021 à 2024, pour une période allant du 1er janvier 2021 ou à défaut de sa date de notification jusqu'au 31 décembre 2021 et est renouvelable par reconduction expresse par période successive d'un an, trois fois au maximum. Il s'achèvera au plus tard le 31 décembre 2024.

DIT QUE les prestations feront l'objet de bons de commande susceptibles de varier dans les limites suivantes pendant toute la durée de l'accord-cadre conformément aux dispositions des articles R2162-13 et R2162-14 du Code de la commande publique :

Montant minimum : Pas de montant minimum.

Montant maximum : 30 000 € H.T.

La ville d'Aubervilliers n'est engagée, sur toute la durée de l'accord-cadre, que sur le montant minimum annuel de ce dernier.

Le montant maximum annuel fixé au marché ne donne aucun droit au titulaire et n'engage en rien la ville d'Aubervilliers.

La Maire,

Karine FRANCLET

